

**Sud** CHARLESTOWN

**Du 18 au 20 novembre  
2015, pour créer du lien  
entre salarié-e :  
VOTONS SUD**

**Une occasion unique de participer à la vie de l'entreprise, de représenter les intérêts des salarié-e-s, de contribuer à l'amélioration des conditions de travail, de constituer un collectif uni face à la Direction.**

Les élections se dérouleront du mercredi 18 à partir de 9h00 au vendredi 20 novembre 2015 jusqu'à 16h00,

Le vote se réalise uniquement par internet. Chaque salarié-e recevra un identifiant et un code par courrier. L'entreprise s'est engagée à vous envoyer toute la procédure de vote.

Lors du vote, en cliquant sur le logo **SUD** vous trouverez la profession de foi avec nos engagements et la liste des candidat-e-s.

Il s'agira pour vous d'élire les délégué-e-s du personnel et les membres du comité d'entreprise. La durée du mandat est de trois ans.

Pour **SUD** c'est le moment fort de la vie sociale d'une entreprise.

Avec la Direction de l'entreprise nous avons conclu un accord qui nous permet d'envoyer ce tract dans le but de rechercher des candidatures sur tous les établissements de région.

Plus une liste est riche en noms, diverse, variée et répartie sur tout le territoire, plus nous sommes forts, crédibles et légitimes, face à la Direction.

Etre candidat-e c'est bénéficier du statut de salarié-e protégée qui garantit la liberté totale d'expression.

Le syndicat **SUD**, déjà très présent dans l'entreprise, vous offre la possibilité de vous présenter sur ses listes pour être élu-e délégué-e du personnel ou / et membre du comité d'entreprise.

**Avoir des élu-e-s CE, c'est avoir :**

-Accès aux informations et aux choix économiques de l'entreprise et en informer les salarié-e-s

-Gérer le budget des ASC (Activités Sociales et Culturelles) et vous consulter sur son utilisation.

**Avoir des élu-e-s DP c'est pouvoir aider et défendre les salarié-e-s :**

-en interpellant l'entreprise lors des réunions mensuelles en portant vos questions et revendications

-en accompagnant et en conseillant les salarié-e-s aux entretiens individuels en cas de litige.

-en étant proches de vous quel que soit le site où vous travaillez.

**Réussir le premier tour**

**La représentativité syndicale** sera mesurée le 20 novembre. Pour être représentatives, les organisations syndicales doivent faire un score au moins égal à 10% des votants.

**Être représentatif** c'est devenir un acteur incontournable et actif du dialogue social, et donc être en droit de négocier, signer ou dénoncer des accords.

**Vous désirez enrichir nos listes ?**

**Vous partagez avec nous l'idée d'un collectif fort face à une Direction?**

**Ou tout simplement vous voulez en savoir plus.....?**

**Alors nous vous accueillerons au**

**Tél : 01 44 62 12 20 / 06 81 48 09 60**

**Email : [contactsudcharlestown@gmail.com](mailto:contactsudcharlestown@gmail.com)**

**Merci de nous communiquer vos noms jusqu'au mercredi 04 novembre**